

**UNE SOURCE UNIQUE D'IDÉES ET DE SOLUTIONS**



***Le point sur une proposition de réforme de la CSST***

**Le mode de financement des  
dépenses non imputées (les DNI)**

**présenté par Claude Plamondon**

**22 février 2006**



## Ordre du jour

- 1. La problématique**
- 2. La proposition de la CSST**
- 3. L'évaluation de la proposition de la CSST**
- 4. Les enjeux**





## La problématique

### Croissance des Dépenses non imputées (DNI)

Année	%
1996	16 %
1997	16 %
1998	19 %
1999	22 %
2000	23 %
2001	± 25 %





## La problématique

### Variabilité selon le régime de tarification

Pour 2000	%
Rétrospectif	32 %
Mutuelle	31 %
Taux personnalisé	17 %
À l'unité	9 %
Total	23 %





## La problématique

- 470 millions \$
- Tendance à la hausse
- Absence de consensus pour régler la problématique à l'origine
- La méthode de tarification actuelle atteindra ses limites



**Réforme du mode de financement des DNI**





## La problématique

- **La méthode actuelle de financement des DNI**  
= en proportion des dépenses imputées
- **Constat de la CSST**
  - l'employeur peu actif en désimputation et avec beaucoup de coûts imputés paie une trop grande part des DNI
  - l'employeur avec peu de coûts imputés et très actif en désimputation ne paie pas une part suffisante des DNI





# La proposition de la CSST

## Trois principes

- **Chaque unité de classification paie ses coûts**
  - Toutes les dépenses **imputées à l'ensemble** par les employeurs d'une unité sont financées par les employeurs de cette unité
  - Une alternative à un taux fixe uniforme
- **Les DNI sont financées par un taux fixe**
  - La CSST s'éloigne du concept des coûts imputés
- **Le taux fixe est modulé selon le degré de personnalisation**
  - Le taux de DNI est plus élevé pour ceux qui ont plus d'incitatif
- **Application dès 2007**





## La proposition de la CSST

- **Tarifification actuelle → deux composantes**

**Taux = Taux selon le risque  
+ taux fixe (±40¢)**

- **Tarifification proposée → trois composantes**

**Taux = Taux selon le risque  
+ taux fixe (±40¢)  
+ taux fixe pour les DNI variant par unité  
et par employeur**





## La proposition de la CSST

### Le taux fixe pour les DNI

- Les DNI ne sont plus fonction des dépenses imputées
- Le taux de DNI varie par unité

Taux de l'unité actuel en fonction du risque	Taux fixe pour les DNI		
	% de DNI de l'unité = 10 %	% de DNI de l'unité = 25 %	% de DNI de l'unité = 40 %
2,00 \$	0,20 \$	0,50 \$	0,80 \$
5,00 \$	0,50 \$	1,25 \$	2,00 \$
10,00 \$	1,00 \$	2,50 \$	4,00 \$





## La proposition de la CSST

**Au niveau de l'employeur le taux de DNI varie selon le degré de personnalisation**

(exemple avec un taux de DNI de 1,00 \$, taux d'unité de 4,00 \$)

% de personnalisation LT	Taux de DNI
0 % i.e. à l'unité	0,40 \$
10 %	0,80 \$
35 %	1,20 \$
> 75 %	1,40 \$





## L'évaluation de la proposition de la CSST

### Chaque unité de classification paie ses coûts

- Les dépenses imputées à l'ensemble ne sont plus financées par l'ensemble
- Nouveau concept qui n'existe pas ailleurs = tarification sans égard à la faute
- Lien entre tarification et imputation prévue par la Loi ?
- Importance accrue de la classification : les unités de classification n'ont pas été construites pour cette utilisation → Suis-je dans la bonne unité ?





## L'évaluation de la proposition de la CSST

### Les DNI sont financées par un taux fixe

- Diminution de la réactivité de tous les régimes de tarification
- Moins bonne reconnaissance de la différence de risques entre les employeurs
- Augmentation de la cotisation minimale au régime rétrospectif
- Baisse significative de l'incitation qui pourrait amener un désengagement
- Pression à la hausse sur les coûts du régime





## L'évaluation de la proposition de la CSST

### Le taux fixe est modulé selon le degré de personnalisation

- Principe selon lequel celui qui est plus personnalisé est plus susceptible de désimputer
- Diminution des taux pour les employeurs à l'unité et augmentation pour les employeurs fortement personnalisés
- Baisse importante de l'incitation à être en mutuelle
- Iniquité entre ceux qui désimputent et ceux qui ne désimputent pas





# L'évaluation de la proposition de la CSST

## Impact sur le taux personnalisé

	Situation actuelle	Proposition de la CSST	Impact de la proposition
<b>Taux pers. à 10 %</b> (hors mutuelle)	<b>2,22 \$</b>	<b>2,02 \$</b>	↓ <b>9 %</b>
<b>Taux pers. à 95 %</b> (en mutuelle)	<b>1,44 \$</b>	<b>1,86 \$</b>	↑ <b>29 %</b>
<b>Effet de la personnalisation accrue en mutuelle</b>	<b>- 35 %</b>	<b>- 8 %</b>	

Expérience à 50 %, unité à 2,40 \$ et DNI à 25 %





## L'évaluation de la proposition de la CSST

### Impact sur le taux personnalisé

Effet de la personnalisation accrue en mutuelle	Situation actuelle	Proposition de la CSST
Unité à 1,40 \$ DNI à 10 %	- 30 %	- 20 %
Unité à 2,40 \$ DNI à 25 %	- 35 %	- 8 %
Unité à 5,40 \$ DNI à 40 %	- 39 %	+ 13 %



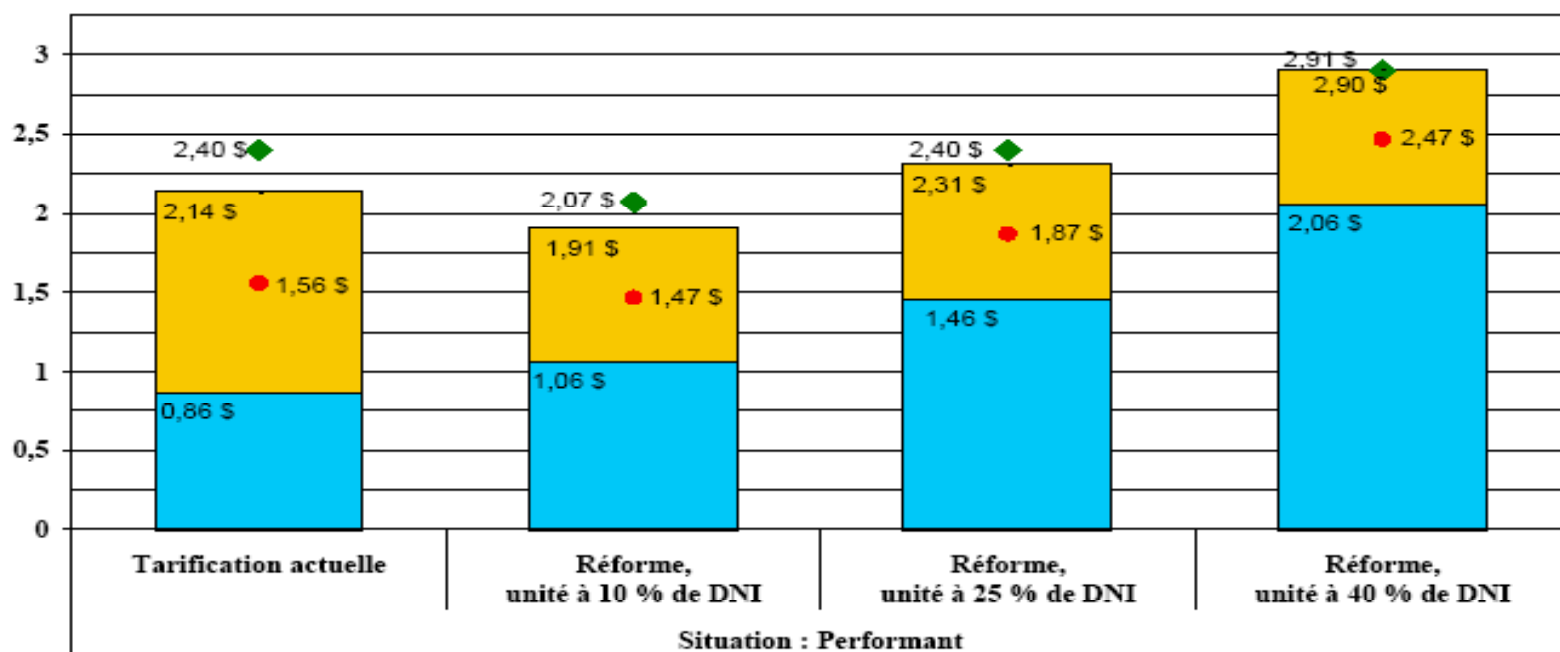


# L'évaluation de la proposition de la CSST

## Impact sur régime rétrospectif

Variation du budget d'un employeur au régime rétrospectif  
(Indice d'expérience = 0,5 ; Personnalisation au long terme = 80 %)  
Évaluation de la proposition initiale de la CSST

- Coût maximal
- Coût minimum (taux fixe, DNI, assurance)
- ◆ Employeur au taux de l'unité
- Cotisation de dépôt



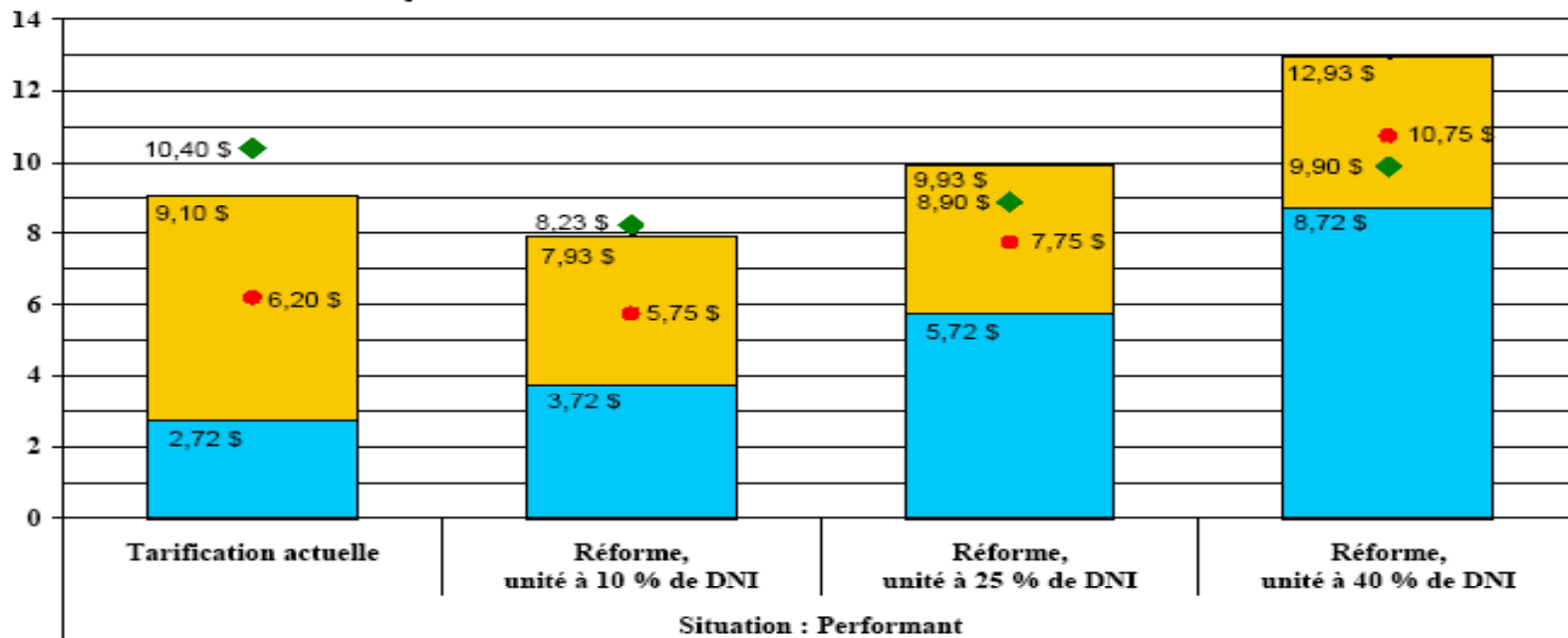


# L'évaluation de la proposition de la CSST

## Impact sur régime rétrospectif

Variation du budget d'un employeur au régime rétrospectif  
(Indice d'expérience = 0,5 ; Personnalisation au long terme = 80 %)  
Évaluation de la proposition initiale de la CSST

- Coût maximal
- Coût minimum (taux fixe, DNI, assurance)
- ◆ Employeur au taux de l'unité
- Cotisation de dépôt





## Les enjeux

- **Changement fondamental du mode de tarification**
- **Équité entre les employeurs pour le financement des DNI → à quel prix ?**
- **Préservation de l'incitation à la prévention pour tous les régimes de tarification**
- **Financement à l'unité des dépenses imputées à l'ensemble**
- **Équité entre les employeurs pour les risques fondamentaux**





## Les enjeux

**Le risque couru**



**Un désengagement  
des employeurs**

**Un désengagement**



**Pression à la hausse  
sur le coût du régime**





## Les enjeux

- **Discussions avec la CSST sous l'aile du CPQ**
- **Recherche d'une solution pour atténuer les effets non désirés et préserver au maximum la réactivité des régimes de tarification**

